

- Résumé des conditions d'admission :

-> Voir le chapitre 3 des statuts

-> Des photos du Club et de ses membres en activités sont très souvent utilisées à des fins didactiques et promotionnels.

Par votre inscription au Club CAVL, vous permettez au Club d'utiliser votre image en tant qu'objet de représentation publique à but non lucratif dans un cadre institutionnel (associations, colloques, conférences, sponsoring) autre que le club à des fins documentaires, de promotion, et/ou de prévention.

Votre image peut aussi être présentée dans le cadre de festivals de films documentaires en lien avec le domaine social, du sport et de la santé.